

LES ECHOS DU "PUY"



Commune de Lepuix-Gy - n°18

Juin 2006

LE MOT DU MAIRE

L'hiver que nous venons de connaître, sans être véritablement rigoureux, fût l'un des plus neigeux et des plus longs de ces dernières années. Nous nous souviendrons de ces abondantes chutes de neige qui ont provoqué d'inévitables et importantes difficultés de déplacements et ce malgré de très nombreuses heures supplémentaires accomplies de nuit par le personnel communal.

Cette situation, que d'aucuns caractérisent d'exceptionnelle, m'a permis de constater avec grande satisfaction que les habitants dans leur très grande majorité ont fait preuve de compréhension et de patience, certains mêmes n'hésitant pas à déneiger les passages publics et à proposer leur aide à des voisins seuls ou plus âgés.

Ces circonstances m'ont également conduit à activer par arrêté le plan de circulation en sens unique prévu pour les périodes hivernales. La surprise

passée, après quelques jours de «flottement» et malgré une signalisation améliorable, il a globalement été respecté sauf par quelques récalcitrants pour la plupart identifiés et qui pour cette fois ont bénéficié d'indulgences.

Selon les échos et commentaires qui me sont remontés, pour nombre d'habitants le stationnement des voitures, la circulation des véhicules, les déplacements et la sécurité des piétons s'en sont grandement trouvés améliorés, de sorte que d'ores et déjà j'envisage de reconduire l'hiver prochain, voire de l'étendre et de le rendre permanent.

A cet égard je rappelle instamment que la sécurité des personnes impose aux conducteurs d'adapter leur vitesse en fonction des circonstances : abords des écoles, rues étroites, mauvaises visibilité..., et donc de la réduire parfois bien en deçà de la limitation générale de 50 km/h.

Daniel ROTH

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2006

Les comptes sont bons

Cette première séance de l'année s'était ouverte sur le bilan des comptes administratifs 2005 de la commune. En section de fonctionnement, les recettes et les dépenses prévues au budget s'élevaient à 749 286 € 755 298 € ont été effectivement perçues en recettes et 384 769 € ont été dépensés, soit un résultat global de fonctionnement de 370 528 €

En section d'investissement, les recettes et les dépenses prévues au budget s'élevaient à 809 372 €. En recettes, 218 278 € ont été encaissées, 321 319 € proviennent de la section de fonctionnement et 250 000 € restent à réaliser. Les dépenses se sont élevées à 604 901 € et 67 019 € restent à réaliser.

Les comptes de la forêt sont excédentaires de 51 653 €. Les ventes de bois ont permis un reversement au budget communal de 88 000 €. Il n'en est pas de même pour les prévisions futures. En effet, le plan d'aménagement forestier limite le volume des coupes de bois. De 3000 m³ vendus en 2005 on va passer à 1600 m³ par an jusqu'en 2012. En 2006, l'excédent ne sera que de 25 000 €

Conformément à l'usage, Daniel Roth s'est retiré au moment du vote des comptes administratifs qui ont été adoptés à l'unanimité.

La révision simplifiée du POS votée en décembre pour permettre l'extension de la carrière coûte de l'argent à la commune. Une négociation avec les responsables de la carrière a abouti au versement d'un droit de forage de 8500 € qui viendra effacer le coût financier de cette opération.

Eau + 4,22 %

Dans la foulée, les élus ont adopté le compte administratif 2005 de l'eau qui dégage un excédent de fonctionnement de 37 381 €. Puis, ils ont voté le budget 2006 dont les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 79 632 €, celles d'investissement à 81 000 €. Compte tenu des excédents budgétaires en investissement et du coût limité du traitement de l'arsenic, le prix du m³ d'eau n'augmente que de 4,22 %. Il passe de 0,9935 en 2005 à 1,034 € et se décompose comme suit : part facturée par la commune 0,610 ; redevance pollution 0,350 ; redevance prélèvement sur la ressource 0,075.

Réhabilitation du presbytère

A la cession de décembre, sept conseillers penchaient pour sa réhabilitation, six pour la vente. Le maire Daniel Roth avait alors reporté la décision finale pour le début 2006. La réhabilitation du bâtiment en trois appartements de type F4 est sortie vainqueur du vote avec dix voix, la vente n'a obtenu que quatre voix et un élu s'est abstenu. La cure restera donc dans le patrimoine communal. La commune choisira un maître d'œuvre avant le mois de juin afin que les travaux commencent dès l'automne pour se terminer l'été 2007.



Plus d'arsenic dans l'eau de la Goutte Saint Guillaume fin avril

L'ordre du jour de cette séance incluait un dossier qui, comme celui de l'extension de la carrière, a fait couler beaucoup d'encre : la concentration d'arsenic supérieure à la limite fixée par l'OMS dans l'eau provenant du captage de la Goutte Saint-Guillaume. Pour remédier à ce problème, le conseil municipal a décidé au début 2005 de faire installer un système de traitement au réservoir. Le premier maître d'œuvre sollicité a estimé les travaux à 280 472 € hors taxes, le dernier (qui a été retenu) à 60 000 €. Trois entreprises ont répondu à son appel d'offre. Avec un devis de base de 29 300 € hors taxe c'est l'entreprise Saur qui a été choisie. « *Ce devis est deux fois moins cher que l'estimation du maître d'oeuvre le moins disant, c'est une bonne surprise* » commentait avec satisfaction Daniel Roth.

Le remplacement de la vieille porte du réservoir (1600 €), l'alimentation en électricité (4422 €), diverses options (4630 €), les honoraires du maître d'œuvre (7500 €), portent le coût prévisionnel de cette opération à 47 452 €. Le maire a été mandaté pour demander le maximum de subventions auprès de l'Agence de l'eau (30 %), du député (20 %), du conseil général (15 %) et du conseil régional (15 %). « *On pourra financer cet investissement sans emprunt, le démarrage des travaux fera l'objet*

d'une demande de dérogation et fin mars nous devrions être sorti de cette fâcheuse affaire » indiquait le maire. Et de clore le sujet arsenic sur la lecture d'un rapport législatif du sénat dont un passage rappelle « **que la réglementation sur l'eau potable ne s'applique pas aux eaux minérales et que certaines d'entre elles sont elles aussi extrêmement chargées en arsenic. Ainsi, sur soixante quatorze eaux minérales analysées, 24 présenteraient des teneurs supérieures à 10 µg/l, quatre dépassaient 50 µg/l et deux dépassaient 100 µg/l** ». Pour mémoire, rappelons que les taux d'arsenic du captage de la goutte Saint-Guillaume avoisinaient 12 µg/l et n'ont jamais dépassés 18 µg/l.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2006

Avant de passer à l'examen du budget communal qui s'élève à 1,694 M€, le conseil municipal décide, pour la troisième année consécutive, de ne pas augmenter les taux d'imposition. Ils s'établissent ainsi : taxe d'habitation 6,71%, taxe foncier bâti 10,30 %, taxe foncier non bâti 85,40 %. La commune de Lepuix-Gy est parmi les communes dont les taux d'imposition sont les plus bas du département.

Dans le budget 2006, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 612 436 € dont 201 946 € proviennent des impôts et taxes et 178 266 € des dotations et participations.

Emprunt de 350 000 €

Les dépenses de fonctionnement prévues se montent à 612 436 €. Les plus gros chapitres concernent les charges de personnel 142 900 € (+1,28 %), les charges à caractère général 122 400 € (+5,70 % dûs essentiellement à l'augmentation des énergies), les autres charges de gestion courante 110 073 € (-1,40 %), les charges financières 35 000 € et un virement à la section d'investissement 174.838 € (-45,59 %).

Importants efforts d'investissement

Quant à la section d'investissement, elle s'équilibre à 1 081 871 €. En recettes, 350 000 € proviennent d'un emprunt, 227 897 € des excédents de fonctionnement et 174 838 € d'un virement de la section de fonctionnement.

Côté dépenses, les plus importantes concernent la réhabilitation du presbytère en trois appartements de

type F4 (210 000 €), l'aménagement de la RD 465 (création d'un accôtément rue de Belfort) pour améliorer la sécurité des piétons (100 000 €), l'enrobé de la rue des Mines (35 000 €), la réfection des deux salles de classe de l'école maternelle et le remplacement des fenêtres de l'école primaire (28 000 €). A noter également la 2^{ème} annuité de remboursement des emprunts forêt tempête de 55 894 € et l'affectation en réserve de 100 000 € pour le solde de cet emprunt en 2007.

Informatique :

La commune renouvellera son adhésion au Siagep, organisme qui assure la maintenance des postes informatiques. Coût : 2 410 €

Médecine du travail :

Les six employés municipaux ont l'obligation de passer une visite médicale. Tarif : 45 € par salarié + 10 € d'adhésion.

Haute Planche

La convention de passage entre le Syndicat mixte de la Haute Planche et la commune concernant l'utilisation de la partie sommitale, propriété communale, pour le passage d'une piste de ski de fond sera renouvelée pour une durée de neuf ans. La redevance annuelle de 12,20 € passera à 20 €

Communauté de communes

Conformément aux directives du ministre de l'intérieur, une nouvelle rédaction de l'article 1 des statuts de la Communauté de communes de la Haute Savoie qui traite des compétences a été élaborée avec le concours des services préfectoraux. Le conseil a entériné cette modification.

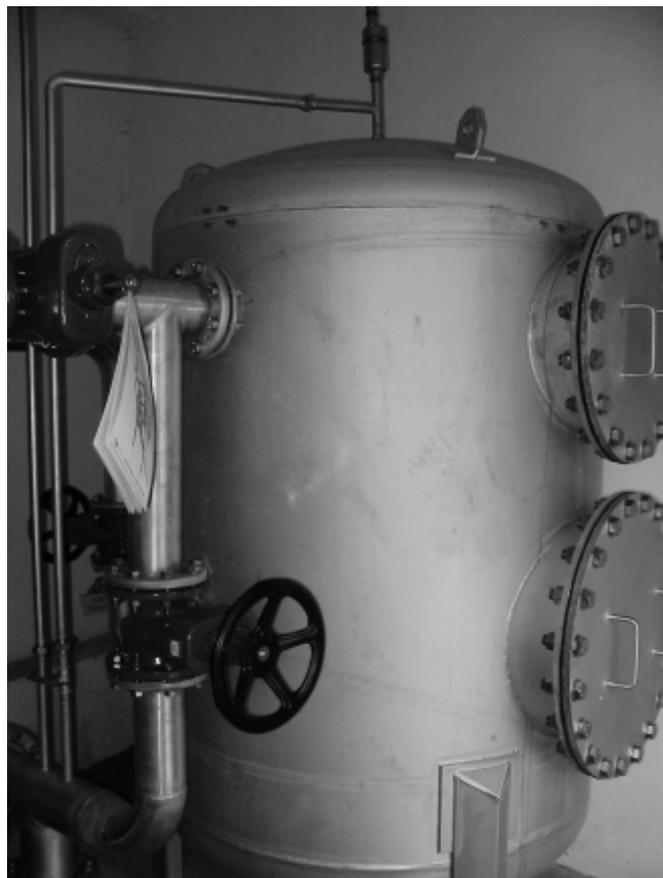
Les dépenses relatives à la révision du POS concernant les travaux du SMIBA au chalet de la gendarmerie s'élèvent à 7 753 €. Ils ont été subventionnés à hauteur de 4 588 € par le SMIBA et 1 280 € par l'Etat. Une convention entre la commune et la Haute Savoie permettra à la Communauté de prendre en charge le reliquat de 1 685 €

Sens unique

Installé pour la période hivernale dans les rues de l'Eglise et de la Beucinière, le sens unique a été enlevé début avril. La circulation est donc rétablie dans les deux sens. Il apparaît que les échos sur ce plan de circulation sont majoritairement favorables. Le dispositif sera remis en place l'hiver prochain.

Arsenic

L'installation du système de traitement pour éliminer l'arsenic du captage de la Goutte Saint-Guillaume est terminée. Sa mise en service est intervenue après vérification de la baisse du taux d'arsenic.



La sécurité, le Maire et le Code de la route

La sécurité des personnes sur la voirie communale est de la responsabilité des Maires. Pour cela ils prescrivent par arrêtés, sous leur seule autorité, les règles de stationnement et de circulation sur les voies communales et les chemins ruraux. Ils sont Officiers de Police Judiciaire, ce qui leur permet de sanctionner directement par contraventions la plupart des infractions au Code de la route.

Quelques infractions et de leurs sanctions :

- *stationnement gênant ou abusif* : 35 à 75 €
- *stationnement dangereux* : 135 à 375 €
- *circulation en sens interdit*: 135 à 375 € et retrait de 4points
- *refus de priorité*: 135 à 375 € et retrait de 4points
- *vitesse excessive non adaptée aux circonstances (présence de piétons ou de cyclistes, temps de pluie, brouillard, chaussée non entièrement dégagée...)* :135 à 375 € et retrait de 3 points

NOUVEAU PASSEPORT ELECTRONIQUE

Le Secrétariat de Mairie tient à attirer votre attention sur **les nouvelles modalités ainsi que sur les nouveaux délais de délivrance des passeports**, avec la mise en œuvre du nouveau « passeport électronique ».

A partir de mai 2006 (la date reste à définir), il est à noter :

- d'une part, un renforcement des exigences par rapport aux pièces à fournir pour la constitution du dossier de demande de passeport (des copies intégrales d'acte d'état-civil devront être fournies),
- d'autre part, un rallongement du délai de délivrance : celui-ci sera d'**au moins** trois semaines (les passeports ne seront plus fabriqués à BELFORT mais à DOUAI).

Il est à souligner également que des conditions plus strictes régissent aussi la délivrance des passeports en urgence : ces derniers ne pourront plus être délivrés que pour des motifs humanitaires ou médicaux (maladie ou décès d'un parent à l'étranger), **ce qui écartent les situations liées à des voyages professionnels à l'étranger**.

Le Secrétariat de Mairie se tient bien évidemment à votre disposition pour tous renseignements complémentaires à ce sujet.

IDENTIFICATION DES OVINS ET CAPRINS

Vous détenez moutons ou chèvres.

Vous devez vous déclarer et les identifier.

L'absence d'identification peut être sanctionnée par l'abattage des animaux à vos frais et par une contravention.

Pour toutes informations quant aux démarches à effectuer, prendre contact avec la Chambre d'Agriculture – Service EDE – 9 rue de la République à BELFORT (tél. : 03-84-46-61-52).

REGLEMENTATION AU SUJET DE L'ENTRETIEN DES HAIES

Un nouvel arrêté préfectoral du 7 mars dernier régit l'entretien, le broyage des haies et des végétaux ligneux ~~sur pied. A cette occasion, il est rappelé que sur l'ensemble de notre département, en dehors des propriétés attenantes aux habitations, il est interdit d'effectuer tous travaux sur les haies (destruction, entretien, désherbage) pendant la période allant du 1^{er} mars au 15 août inclus.~~

Par ailleurs, l'utilisation des désherbants chimiques dans les haies est interdite toute l'année.

CICAS

Retraite complémentaire des salariés

Un nouveau service téléphonique pour des démarches plus efficaces

Vous êtes (ou avez été) salarié du secteur privé et vous souhaitez préparer votre dossier de retraite complémentaire ? Composez le 0 820 200 015 (0,09 €/mn à partir d'un poste fixe).

Au bout du fil, un conseiller retraite répondra à toutes vos questions du lundi au vendredi de 9 h à 18 h. Il ouvrira votre dossier de retraite complémentaire Arrco et éventuellement Agirc si vous avez été cadre et dressera avec vous la liste des documents que vous aurez à fournir.

Ensuite ? le Cicas, centre d'information pour la retraite complémentaire, vous enverra par courrier votre dossier de retraite complémentaire pour le vérifier et éventuellement le compléter. Il vous sera proposé un rendez-vous, soit au siège de Cicas, soit dans l'une des permanences proches de votre domicile, afin de le finaliser. Votre dossier sera ensuite transmis dans les meilleurs délais à votre ou vos caisses de retraite complémentaire pour sa mise en paiement.

Pour des démarches plus simples, plus rapides, plus efficaces ayez le bon réflexe en appelant le 0 820 200 015.

L'été à la bibliothèque...

Testez vos connaissances sur Lepuix

Pour fêter ses 10 ans dans les locaux du centre de loisirs, les amis de la bibliothèque organisent un concours du 1^{er} juillet au 16 septembre 2006 ouvert à tous, lecteurs de la bibliothèque ou non

Le questionnaire (100 ans à Lepuix et 10 ans de bibliothèque municipale) sera disponible à la bibliothèque, à la mairie et dans les commerces du village.

La remise des prix aura lieu le 14 octobre 2006 lors des portes ouvertes de la bibliothèque

MISE A JOUR DU PLAN CADASTRAL

Le géomètre du cadastre effectuera la mise à jour périodique du plan cadastral (lever des constructions neuves et des additions de constructions) entre le mois de mai et le mois de septembre 2006. Pour faciliter ce travail, chacun est invité à laisser l'accès de ses terrains au géomètre pour effectuer les travaux de lever.

Vide grenier

C'est par une journée couverte mais douce qu'a eu lieu la troisième édition du vide grenier à Lepuix, organisé par l'association "en route les Petits Môtieux".

Après préparation, cette manifestation a pu accueillir 43 exposants répartis dans la cour de l'école primaire.

Les amateurs du genre venus en nombre ont pu observer au fil des stands des objets divers et variés tels que des vêtements, des chaussures, des skis, du mobilier en passant par de la vaisselle, des bibelots, des livres ou encore des



jouets et des peluches pour enfants.

Stands de restauration et buvette étaient prévus.

Cet évènement qui se déroule tous les ans début mai a réuni beaucoup de monde la matinée avant que la pluie ne s'invite au cours de l'après-midi, rendant la ballade moins agréable.

Une réussite pour l'association qui vous dit " merci et à l'année prochaine"

LES GITES DE FRANCE DU TERRITOIRE DE BELFORT



Le Gîte rural, une maison rien que pour vous :

La chaleur d'un gîte rural est idéale pour vos réunions en famille ou entre amis autour d'une table. Que ce soit pour loger occasionnellement des membres de votre famille ou pour séjourner dans le cadre d'une escapade touristique

La chambre d'hôtes, dormez comme chez vous :

Vous ou vos proches êtes reçus « en amis », chez des particuliers qui ouvrent leur maison pour une ou plusieurs nuits, que ce soit à l'occasion d'un déplacement ou d'un séjour. Et avec les tables d'hôtes, vous aurez un grand plaisir à redécouvrir la cuisine locale en toute convivialité.

96 hébergements, dont 1 à moins de 5 minutes de chez vous

Le club de l'amitié

(Message du Président)

Créé en mai 2003 afin de réunir régulièrement les seniors du village, le club de l'amitié a depuis presque 3 ans été bien au delà des estimations des plus optimistes.

Les « jeudi club » ne se limitent pas aux parties de cartes ou autres jeux de société. C'est un complément permanent d'activités diverses qui sont organisées régulièrement pour les adhérents dont la moyenne d'âge se situe entre 65/66 ans (néanmoins certains adhérents ont moins de 60 ans). En voici un aperçu : 12 janvier galette des rois, 9 février beignets de carnaval, 9 mars loto interne, 5 avril sortie en bus à Munster avec repas et après-midi dansant, 20 avril œufs de Pâques en dégustation, 27 avril sortie à Kirrwiller (63 personnes étaient inscrites).

L'assemblée générale de l'association a eu lieu le jeudi 18 mai.

Au cours de la journée portes ouvertes le samedi 27 mai, de nombreux habitants sont venus admirer le travail réalisé au cours des « jeudis du club » par les « artistes locaux » de l'association, dont de très belles réalisations ont été mises en vente.

D'autres dates sont aussi à retenir. Le jeudi 22 juin, un tournoi de pétanque (interne) aura lieu derrière la salle Jeanne d'Arc sur le terrain aménagé l'an dernier par certains bénévoles du club. Et, le dimanche 2 juillet, lors de la kermesse, de nombreux membres du club de l'amitié participeront au défilé de char.

Les quatre derniers mois de l'année seront eux aussi très actifs : loto interne, participation au repas des aînés du pays sous-vosgien, jeudi récréatif avec la suite de l'historique de Lepuix-Gy et des saynètes en patois, sans oublier le repas Choucroute, la dégustation de jeanbonhommes et pour terminer l'année 2006 le traditionnel repas de Noël.

Les deux premières années, les activités étaient pratiquées tous les deux jeudis. A présent, c'est tous les jeudis que la salle Jeanne d'Arc accueille les adhérents toujours plus nombreux. Dans une

période où régulièrement chacun, consciemment ou inconsciemment se replie sur lui-même avec la télévision et l'engouement que procure Internet (où l'on passe de nombreuses heures à tapoter sur son ordinateur), n'est-il pas extraordinaire de se retrouver tout simplement ensemble pour passer de bons moments, pour créer des articles artisanaux, pour jouer aux jeux de société, pour plaisanter, rire et chanter à ce club de l'amitié où chacun reconnaît aisément qu'il y fait bon y vivre et que cela « change les idées »...

C'est d'ailleurs ainsi que l'on conserve les vraies valeurs, celles de nos anciens qui aimaient se retrouver.

Ces valeurs au club de l'amitié notre objectif est de les pérenniser en renforçant l'amitié entre les adhérents. Notamment par des échanges réguliers de paroles sympathiques, de sourires agréables (qui parfois réchauffent le cœur) et d'actions et activités qui font plaisir à tous.

Et oui tout cela existe aujourd'hui dans notre village de LEPUIX-GY....et c'est au club de l'amitié que cela se pratique. Nous devons en toute simplicité en être fier que nous soyons dirigeants ou simples adhérents et, c'est de tout cœur qu'en tant que président je souhaite que nous continuions dans ce sens.

Je profite de ces quelques lignes pour remercier très chaleureusement tous les volontaires (responsables ou non) qui, en permanence oeuvrent afin que les activités de l'association soient toujours une réussite.

Par ailleurs et, au nom du club, je rappelle à tous les habitants de notre village qu'ils peuvent à tout moment se joindre à nous : c'est avec grand plaisir que chaque jeudi amicalement nous les accueillerons.

Le Président,

J.M. KRONENBERGER